



HAMPSTEAD

BUREAU DU DIRECTEUR GÉNÉRAL
OFFICE OF THE DIRECTOR GENERAL

Le 13 mars 2020

À : **TOUS LES EMPLOYÉS**

DE : RICHARD SUN, directeur général

Compte tenu de l'évolution continue du nouveau coronavirus à l'échelle nationale et internationale, la Ville de Hampstead a décidé de mettre en place plusieurs mesures de précautions pour aider les employés à rester en santé et en sécurité et s'assurer de pouvoir continuer à fournir les services à la communauté :

- Distribution des produits désinfectants à être utilisés par les employés et par les visiteurs des locaux municipaux; les employés de la sécurité publique et les cols bleus sont priés de désinfecter leurs véhicules et équipements municipaux avec des lingettes désinfectantes;
- Le fournisseur des services de conciergerie effectuera une désinfection de tous les locaux à tous les soirs de la semaine;
- Un employé de la Ville effectuera une désinfection de tous les locaux pendant la journée;
- Un communiqué sera envoyé aux résidents afin de les inviter à utiliser les services en ligne offerts par la ville au lieu de se présenter aux comptoirs municipaux.

Si vous doutez d'une infection au COVID-19 :

1. Vous placer en isolement;
2. Contacter la ligne Info-Santé en composant le 811;
3. Suivre les consignes reçues d'Info-Santé;
4. Aviser le service des ressources humaines par courriel et faire parvenir la recommandation écrite du médecin qui vous place en quarantaine au courriel : rh@hampstead.qc.ca;
5. Selon votre statut d'employé
 - ❖ Pour les employés permanents :
Remplir et transmettre au service des ressources humaines les formulaires pour l'assurance salaire.
 - ❖ Pour les employés auxiliaires :
Compléter votre demande d'assurance emploi en ligne à Emploi Québec.

Vous trouverez les documents et les liens sur le site web de la ville, dans le répertoire Employés sous l'onglet COVID-19.

Advenant votre absence, le délai de carence de votre demande de prestations d'assurance salaire de courte durée de La Capitale pourra être prélevée de toute autre banque de congés dans le cas où le solde de votre banque de maladie est épuisé.

Le gouvernement fédéral a informé qu'il levait la période d'attente pour les demandes de prestation de maladie de l'assurance emploi.

Le réseau de la santé a ouvert des cliniques dédiées au COVID-19 et a annoncé l'ouverture de quelques cliniques supplémentaires dans les prochaines semaines. À ce jour, les cliniques ouvertes sont :

Pour la grande région de Montréal :

- Ancienne urgence de l'Hôpital Hôtel-Dieu de Montréal situé au 3840, rue Saint-Urbain, Montréal, Qc H2W 1T8;

Pour la région de la Montérégie-Centre à partir de 16 mars seulement :

- La Clinique Azur située au 2984, boul. Taschereau, Greenfield Park, Qc J4V 2G9;

Pour la région de Québec :

- Institut universitaire en santé mentale de Québec situé au 2601, ch. De la Canardière, Québec, Qc G1J 2G3.

Ces cliniques offriront divers services, dont l'évaluation des patients et le dépistage au moyen de prélèvements. Elles sont accessibles sur rendez-vous seulement. Si vous croyez avoir une infection au COVID-19, vous devez d'abord communiquer avec Info-Santé en composant le 811. Une infirmière évaluera votre situation et vous transmettra les recommandations appropriées. Si une consultation médicale est requise dans une clinique désignée COVID-19, l'infirmière d'Info-Santé vous donnera un rendez-vous. Si votre état de santé nécessite une hospitalisation, l'Hôpital Général Juif (clientèle adulte) et le CHU Sainte-Justine (clientèle pédiatrique) demeurent les seuls centres désignés pour l'hospitalisation des cas confirmés.

Nous vous rappelons qu'en tout temps, les mesures d'hygiène de base et de l'étiquette respiratoire sont recommandées. Comme la situation peut évoluer rapidement, nous vous invitons également à consulter régulièrement les avis du ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec.